

COMPTE-RENDU
REUNION de CONSEIL COMMUNE NOUVELLE
« LIVAROT – PAYS D’AUGE »

SEANCE PUBLIQUE

MERCREDI 14 MARS 2018 à 18 HEURES 30

**AU TELECENTRE RUE DELAPLANCHE
A LIVAROT – PAYS D’AUGE**

Nombre de conseillers en exercice : 85
Nombre de présents : 62
Nombre de pouvoirs : 7
Absents sans pouvoirs : 16
Majorité absolue : 43

L'an DEUX MIL DIX HUIT, le 14 mars, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d’Auge », légalement convoqué le 8 MARS 2018, s'est réuni en séance publique, à la Salle des Fêtes de LIVAROT – PAYS D’AUGE, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Philippe GUILLEMOT, Maire.

Étaient présents : Mr Philippe GUILLEMOT, Mr Roland BAUCHET, Mme Brigitte BAUMY-LECLERC, Mr Patrick BEAUJAN, Mr Jean-Claude BENARD, Mme Nelly BINET, Mme Vanessa BONHOMME, Mr Michel CALAIS, Mme Danièle CAUDRON, Mme Fanny CAVROIS, Mr Nicolas CHEREL, Mr Michel CORU, Mme Lydie DAUDEVILLE, Mr Pierre DE CREPY, Mr Paul DENIS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mr Bernard DORIO, Mme Mireille DROUET, Mr Régis DUBOIS, Mr Claude DUVAL, Mme Stéphanie ERNOULT, Mme Colette FONTAINE, Mr François GILAS, Mme Annick HAYS, Mme Patricia HENRY, Mme Sylvaine HOULLEMARE (arrivée à 18 h 50), Mr Guy JARY, Mr Richard JORROT, Mr Michel JULIEN, Mr Benoit LAFONT, Mr Gilbert LANGLOIS, Mr Denis LE GOUT, Mme Monique LE PAPE, Mme Marie-Jeanne LEBOURGEOIS, Mme Nicole LECOMTE, Mme Fabienne LEFEBVRE, Mr Joël LEFRANCOIS, Mr Frédéric LEGOUVERNEUR, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Philippe LESAULNIER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mme Myriam LOUVEL, Mr François LOZAHIC, Mme Sandrine MARIE-BOUCHETTE, Mme Jacqueline MICHEL, Mme Brigitte MOREIRA, Mr Philippe MORIN, Mme Christine MOTTÉ, Mme Pascale PAYNEL, Mme Isabelle PHILIBERT, Mr Arnaud PHILIPPE, Mr Michel PITARD, Mme Claudie SARNIGUET, Mr Philippe SOETAERT, Mme Marie-Thérèse STALMANS, Mr Michaël STALMANS, Mr Patrick TARDIVEL, Mr Didier VERY, Mr Joël VREL, Mr René YONNET, Mr Jean-Pierre WATTEYNE, formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mr François BOVE, pouvoirs à Mme Vanessa BONHOMME.
- Mme Christèle BUNEL, pouvoirs à Mr Patrick BEAUJAN.
- Mme François CLOSIER, pouvoirs à Mme Mireille DROUET
- Mme Elisabeth PIARD, pouvoirs à Mme Marie-Jeanne LEBOURGEOIS
- Mr Vincent RIBARD, pouvoirs à Mr Michel PITARD
- Mr Marcel VANDAMME, pouvoirs à Mr Didier VERY
- Mme Véronique LADROUE, pouvoirs à Mr René YONNET

Absents :

- Mr Patrice BELLAIS
- Mr François BLIN
- Mme Sandrine BRION-DURAND
- Mme Charlotte CHEVALLIER
- Mr Nicolas D'AIGREMONT
- Mr Thibault ECALARD
- Mr Mickaël LAFOSSE
- Mr Didier LALLIER
- Mr Gilles LEBOURGEOIS
- Mr Jean LEVEQUE
- Mme Erika LEVILLAIN
- Mr Fabien PAYNEL
- Mr Jean-Pierre POUPINET
- Mr Jean-Michel ROSEY
- Mr David SAVARY
- Mr Mickaël TREGOUET
-

Mr Michel PITARD est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Philippe GUILLEMOT ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

I) DEBAT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le conseil municipal de la Ville de LIVAROT – PAYS D'AUGE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le rapport joint,

Monsieur le Maire rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Le conseil municipal devra prendre acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du débat sur le rapport d'orientation budgétaire annexé ci-joint.

II) LIVAROT – PAYS D'AUGE – DEMANDE DE SUBVENTIONS – AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ET / OU DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) – PRIORITE N°1

Vu l'arrêté préfectoral en date de 26 Janvier 2018 fixant les opérations éligibles et les taux de subvention appliqués à la dotation d'équipement des territoires ruraux pour 2017, les communes pourront présenter 2 dossiers au titre de la programmation 2018 classés par ordre de priorité.

La Commune de Livarot a élaboré un projet d'aménagement de son centre bourg en 5 phases. Deux phases ont déjà été réalisées :

- aménagement de la Place Pasteur avec les équipements nécessaires (borne eau et électricité) pour accueillir le marché du jeudi matin et les différentes manifestations (foire aux fromages, foire St André, Comice agricole...)
- aménagement de la Place Xavier de Maistre et des rues adjacentes (borne électrique en partenariat avec le SDEC Energie).

La troisième phase concerne l'aménagement de l'axe des quatre rues qui desservent le cœur de bourg : les rues de Lisieux, du Général Leclerc, du Maréchal Foch et de Marcel Gambier. L'objectif de cette phase est de rendre le centre bourg aux habitants de Livarot – Pays d'Auge, d'améliorer l'accessibilité des commerces et de favoriser l'attractivité commerciale, de la Commune.

Ces travaux s'effectueront dans le cadre et en complément des investissements réalisés et destinés à la population de la Commune notamment à travers le pôle santé et la médiathèque, la maison de la petite enfance multi activités, les équipements sportifs. Les investissements réalisés sur le pôle santé et la médiathèque ont permis de mettre en valeur le patrimoine inscrit aux Monuments Historiques de France de la Commune de Livarot : la machine à vapeur et sa cheminée.

Le projet comprend également l'aménagement d'une voie cyclable destinée aux habitants et aux touristes pour accéder à la visite touristique de la Fromagerie Graindorge ou à la boutique de la Cidrerie La Fermière.

Ce projet est inscrit au contrat de ruralité 2017-2020 signé le 20 décembre 2017 entre la Préfecture du Calvados, la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie et la Caisse de Dépôts et Consignation de Normandie.

Afin d'obtenir un maximum de subventions pour réaliser dans les meilleures conditions ces travaux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les travaux d'aménagement du centre bourg (cœurs de bourg urbains) qui s'élèvent à 1 624 009,50 €H.T ;
- **SOLLICITE** des financements auprès du Préfet au titre de la DETR et/ou de la DSIL sur l'année 2018 ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour mener à terme ce dossier.

III) LIVAROT – PAYS D'AUGE – DEMANDE DE SUBVENTIONS – TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE ET RURALE AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – PRIORITE N°2

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 Janvier 2018 fixant les opérations éligibles et les fourchettes de taux relatives à la dotation d'équipement des territoires ruraux pour 2018, les communes pourront présenter 2 dossiers au titre de la programmation 2018 classés par ordre de priorité.

Le programme annuel des travaux de voirie communale et rurale a été établi en partenariat avec chaque Maire délégué. Le coût total de l'opération s'élève à 525 010,09 €H.T soit 630 012,11 €TTC (honoraires compris).

Afin d'obtenir un maximum de subventions pour réaliser dans les meilleures conditions ces travaux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme des travaux de voirie communale et rurale 2018 qui s'élèvent à 525 010,09 €H.T soit 630 012,11 €TTC ;
- **SOLLICITE** un financement au titre de la DETR et/ou de la DSIL sur l'année 2018 pour un montant éligible à la DETR de 335 069,84 €HT;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour mener à terme ce dossier.

IV) LIVAROT – PAYS D'AUGE – TRAVAUX DE VOIRIE 2018

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé sous la forme de la procédure adaptée conformément à l'ordonnance relative aux marchés publics du 23 Juillet 2015. Les prestations ont l'objet d'un accord-cadre à bons de commande en application de l'article 4 de l'Ordonnance et des articles 78 à 80 du Décret 2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics.

La réalisation des travaux comporte un lot.

Après le dépouillement des offres faites par des entreprises différentes, les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 28 Février 2018 pour étudier le rapport d'analyse des offres des candidats et sélectionner l'entreprise par le prix des prestations et leurs valeurs techniques : L'entreprise TOFFOLUTTI SA a été sélectionnée pour un montant de 541 647,50 €H.T ;

Le coût total de la procédure adaptée s'établit comme suit :

Montant H.T :	541 647,50 €
TVA 20 %	108 329,50 €
Soit T.T.C :	649 977,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le marché attribué à l'entreprise citée ci-dessus pour la somme totale de 541 647,50 €hors taxes ;
- **RAPPELLE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de Livarot – Pays d'Auge ;
- **DÉSIGNE** Monsieur le Maire responsable du marché ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à toutes signatures ou décisions afférentes à la réalisation des travaux.

V) SUBVENTION AU COMITE D'ORGANISATION PARIS - CAMEMBERG

Un rappel de l'historique de la course PARIS – CAMEMBERG :

1934 Création par deux personnes originaires du SAP Monsieur COUDERT et ETIENNE pour animer la quatrième journée de la foire de Pâques.

Jusqu'au début des années 1960 : La course PARIS-CAMEMBERG se déroule entre professionnels et amateurs indépendants.

Début des années 1970 : Les équipes professionnelles sont apparues intégralement.

La course PARIS-CAMEMBERG est organisée par des bénévoles affiliés à la FFC.

En 1990, l'U.C.I. (Union Cycliste Internationale) a procédé à l'élaboration de catégories.

PARIS-CAMEMBERG est passée de la classe 1.4 (1991) à la classe 1.1 (2017) jusqu'à ce jour au fil des années de travail et de professionnalisme. Toutes ces montées de classe ont été jugées par le commissaire international UCI et le collège des commissaires.

2018 Arrivée dans le Calvados à LIVAROT. Une arrivée située D579 A où 20 000 personnes sont attendus et 80 000 personnes sur le circuit final. Une cohésion se fera avec ES LIVAROT club cycliste pour un avenir prometteur d'un futur vainqueur d'ES LIVAROT franchissant la ligne blanche du PARIS-CAMEMBERG LEPETIT ! Cette année plus de cent coureurs passeront la ligne d'arrivée.

Dans le cadre de l'arrivée de la course Paris – Camembert qui aura lieu le Mardi 10 avril prochain, le comité d'organisation Paris – Camembert sollicite la Commune de Livarot – Pays d'Auge pour une subvention de 30 000,00 € dans le cadre de la convention qui a été signée.

Le Conseil Municipal devra approuver la demande de subvention 30 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de subvention 30 000,00 € du Comité d'Organisation Paris-Camembert.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018.

VI) SIGNATURE D'UN CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CALVADOS

Le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle d'aides aux territoires du Conseil départemental, les EPCI et les communes de plus de 2000 habitants sont éligibles au contrat de territoire.

Dans ce cadre, le Département élabore au préalable un portrait de territoire partagé avec les collectivités, maîtres d'ouvrages. Ce portrait permet d'identifier des enjeux locaux en matière d'investissement, au regard des 23 priorités départementales de financement déclinées dans Calvados Territoires 2025.

Le contrat départemental de territoire permet aux collectivités, maîtres d'ouvrage, de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser, et correspondants aux enjeux identifiés sur le territoire. Les projets seront inscrits annuellement dans le contrat.

Vu le portrait de territoire établi et présenté par les services du Conseil départemental lors de la réunion en date du 08 Juin 2017,

Considérant la validation du portrait de territoire par la Communauté d'Agglomération de Lisieux Normandie,

Considérant la transmission aux membres du conseil municipal du modèle de contrat de territoire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de territoire ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération ;
- **SOLLICITE** une aide financière du Conseil départemental pour le projet suivant à intégrer au contrat de territoire, au titre de l'année 2018 : Aménagement du centre bourg (cœurs de bourg urbains) ; le montant des travaux s'élève à 1 622 950,48 € H.T.

VII) MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET EOLIEN SUR LA COMMUNE HISTORIQUE DE BELLOU

Suite à la rencontre avec GEN : GROUPE EOLIEN NORMAND SARL dont le siège social est 5 chemin des Hogueys 14790 Verson et VOLTALIA Société Anonyme dont le siège social est 28 rue de Mogador 75009 Paris qui proposent d'étudier la faisabilité de l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune historique de Bellou, Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce projet, et le cas échéant, d'autoriser les développeurs à déposer une demande de permis de construire.

Le conseil municipal devra décider d'approuver le lancement des études de faisabilité et autres études nécessaires pour la préparation d'un dossier de demande de permis de construire.

Monsieur René YONNET, Maire-Délégué de la commune historique de Bellou, souhaite le report de cette délibération pour pouvoir interroger son conseil communal pour émettre un avis.

Accord du conseil à l'unanimité.

VIII) REPAS PRIS AU RESTAURANT LE TOURNEBROCHE PAR LES ENFANTS DE L'ECOLE DE NOTRE DAME DE COURSON

La Commune historique de Notre Dame de Courson n'étant pas équipé d'un restaurant scolaire, les enfants de l'école déjeunent au Restaurant Le Tournebroche. Le repas est facturé à la Commune de Livarot – Pays d'Auge à hauteur de 6,00 €(tarif 2018). La participation des parents est de 2,60 €pour les enfants domiciliés sur la Commune de Livarot – Pays d'Auge et de 3,30 €pour les enfants extérieurs à la Commune nouvelle à compter du 1^{er} Mars 2018.

Cette participation est demandée par les services de la Commune et non par le Restaurant Le Tournebroche.

Le Conseil Municipal devra approuver cette disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la disposition concernant la participation pour les repas pris au restaurant Le Tournebroche par les enfants de l'Ecole de Notre Dame de Courson.

IX) TARIERS MUNICIPAUX

Suite à la réunion du Conseil Municipal du 13 décembre 2017, un seul tarif pour la salle municipale de Fervaques a été voté. Or, la Commune historique de Fervaques appliquait un tarif préférentiel pour ses habitants. A la demande du Maire délégué de Fervaques, il convient de réviser les tarifs pour les habitants de la Commune de Livarot – Pays d'Auge et pour les habitants extérieurs à la Commune Nouvelle. Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} Avril 2018.

Commune déléguée de Fervaques

	TARIERS HORS LIVAROT-PAYS D'AUGE
week-end 2 jours : salle des fêtes+ salle assoc +cuisine sans chauffage	290 €
week-end 2 jours : salle des fêtes+ salle assoc+cuisine avec chauffage	350 €
-----	-----
week-end 2 jours : cantine +cuisine sans chauffage	140 €
week-end 2 jours : cantine +cuisine avec chauffage	175 €

week-end 3 jours : salle des fêtes+ salle assoc +cuisine sans chauffage	350 €
week-end 3 jours : salle des fêtes+ salle assoc+cuisine avec chauffage	440 €
-----	-----
week-end 3 jours : cantine +cuisine sans chauffage	150 €
week-end 3 jours : cantine +cuisine avec chauffage	195 €
1 journée : salle des fêtes+ salle assoc +cuisine sans chauffage	180 €
1 journée : salle des fêtes+ salle assoc+cuisine avec chauffage	210 €
-----	-----
1 journée : cantine +cuisine sans chauffage	80 €
1 journée : cantine +cuisine avec chauffage	110 €
½ journée : salle des fêtes sans chauffage	100 €
½ journée : salle des fêtes avec chauffage	130 €

	TARIFS LIVAROT – PAYS D'AUGE
week-end 2 jours : salle des fêtes+ salle assoc +cuisine sans chauffage	203 €
week-end 2 jours : salle des fêtes+ salle assoc+cuisine avec chauffage	245 €
-----	-----
week-end 2 jours : cantine +cuisine sans chauffage	98 €
week-end 2 jours : cantine +cuisine avec chauffage	122,50 €
week-end 3 jours : salle des fêtes+ salle assoc +cuisine sans chauffage	245 €
week-end 3 jours : salle des fêtes+ salle assoc+cuisine avec chauffage	308 €
-----	-----
week-end 3 jours : cantine +cuisine sans chauffage	105 €
week-end 3 jours : cantine +cuisine avec chauffage	136,50 €

1 journée : salle des fêtes+ salle assoc +cuisine sans chauffage	126 €
1 journée : salle des fêtes+ salle assoc+cuisine avec chauffage	147 €
-----	-----
1 journée : cantine +cuisine sans chauffage	56 €
1 journée : cantine +cuisine avec chauffage	77 €
½ journée : salle des fêtes sans chauffage	70 €
½ journée : salle des fêtes avec chauffage	91 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs municipaux énumérés ci-dessus concernant la salle des fêtes de Fervaques.

INFORMATIONS DIVERSES

Date de la prochaine Commission de Finances au Télécenre rue Delaplanche étendues aux Maires – Adjoints et aux Maires délégués sous réserve de modifications :

- le 27 Mars à 9h00 pour l'examen des budgets

Date du prochain Conseil Municipal au Télécenre rue Delaplanche sous réserve de modifications :

- le 11 Avril à 18h30 pour l'examen des budgets

Monsieur Philippe GUILLEMOT informe qu'une réunion de présentation sur le prélèvement à la source aura lieu le mercredi 21 mars à 16 heures au cinéma Le Parc à Livarot-Pays d'Auge. Cette réunion sera animée par Monsieur Bertrand DRIE, Trésorier.

Monsieur François LOZAHIC informe également que le club de pétanque de Livarot est actuellement à Fréjus pendant 3 jours pour la phase finale de la coupe de France des Clubs où seront présentes les huit meilleures équipes françaises. Le club vient d'être classé club de haut niveau par la Fédération.

Monsieur Patrick BEAUJAN annonce la venue de Monsieur Sébastien LECORNU, Secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, le samedi 24 mars à Meulles, pour l'inauguration de la rue Daniel ROUSSEAU, résistant fusillé le 8 juin 1944.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.